

# L'EID ... à la casse !

La DG fait de la mise en place de l'EID un objectif prioritaire. « L'EID, est une manifestation concrète de la fusion » écrit la ligne hiérarchique. L'étape initiale de cette matérialisation de la fusion a commencé par le déploiement forcé des sites mixtes et la mise en place de l'accueil commun.

La deuxième étape c'est l'EID : « acte professionnel » où l'inscription administrative des demandeurs d'emploi, la vérification de la complétude du dossier de demande d'allocation, la notification du rejet éventuel ou l'attribution des allocations de chômage et la contractualisation du PPAE, sont censées être réalisées en 50 minutes !

Quelles « missions » resteraient à Pôle Emploi ? Vérifier que le demandeur d'emploi a bien effectué des recherches, est bien allé en prestation, est venu au rendez-vous (le tout lui étant imposé). Cela cantonnerait la grande majorité des collègues dans un rôle de flics des chômeurs !

**L'EID entraîne bien une régression de nos qualifications** ; elle est l'outil pour mettre en place « le métier » de demain version direction. Chaque agent, quel que soit son statut, quelle que soit sa qualification, exercera les mêmes gestes professionnels formatés dans le temps et dans les réponses

La DG va évidemment se servir de l'EID pour anticiper la future classification des emplois en tentant de restreindre la palette existante dans la CCN actuelle et en voulant de plus imposer cette classification aux agents publics. Résister à la mise en place de l'EID, c'est contribuer à mettre en échec la direction sur son projet de classification en niant les qualifications réelles des agents de Pôle Emploi. La caractéristique de l'EID est une industrialisation du traitement des demandeurs d'emploi qui s'accompagne d'une exigence de la direction d'accroître la productivité des agents à l'aide d'outils tels que GOA, ODIGO et l'Entretien Professionnel Annuel.

Ne nous y trompons pas ! **L'EID ne va pas dans le sens d'une amélioration, ni pour les demandeurs d'emploi, ni pour les agents.** « **En quoi, un seul entretien de généraliste garantirait plus les droits des chômeurs que deux entretiens de spécialistes ? Poser la question c'est y répondre !** Pour la CGT, l'EID donne la prépondérance aux devoirs qui sont imposés aux Demandeurs d'Emploi. La notion même de droit à l'indemnisation risque d'être remise en cause à moyen terme.

**Un des corollaires de l'EID est la restructuration du réseau.** Pour ce faire, elle espère déplacer les collègues comme des pions au fur et à mesure de ses besoins et mettre les bouchées doubles pour mettre en œuvre l'EID, là où il n'est pas encore déployé (cf. bassin de Nantes). La CGT appelle tous les collègues de droit privé à faire valoir leurs droits issus de la CCN et les agents publics à refuser purement et simplement, comme leur permet le statut, les déplacements arbitraires.

Dans plusieurs agences, l'EID est en place et se passe « plutôt bien ». Pour combien de temps ? De trois entretiens on passera à quatre puis cinq ...puis... Tout ça en réduisant le temps d'entretien et/ou en faisant appel à des prestataires et on supprimera rapidement la présence de tuteur. Quel que soit l'état d'avancement dans la mise en œuvre de l'EID, il n'est pas trop tard pour dire STOP, puisque...**l'EID c'est la casse de nos qualifications, de nos métiers, de nos missions.**

Par ailleurs, la logique du « 2 en 1 » à l'œuvre dans l'EID favorise les réductions d'effectifs exigées par le gouvernement dans le cadre de la RGPP (révision générale des politiques publiques)

-  **Arrêt de l'EID ! Arrêt des déplacements forcés du personnel !**
-  **Diffusion de l'ensemble des postes dans BDE**
-  **Retrait des mesures de suppressions de postes et de crédit de fonctionnement !**
-  **Respect de nos garanties conventionnelles et statutaires !**

**CONTRE L'EID ET SES CONSEQUENCES,  
SOYONS EN GREVE LE 10 ET LE 11 OCTOBRE 2011**

**A Nantes, une AG de grévistes est prévue le 10/10 à 9h30 à la Maison des Syndicats**